INSTALLATION D'UNE CENTRALE SOLAIRE PHOTOVOLTAIQUE AU SOL ET DE 9 LOCAUX TECHNIQUES NECESSAIRES A SON FONCTIONNEMENT

Ancien Aérodrome militaire de Marigny-le-Grand 51230 - MARIGNY / 51120 - GAYE

PERMIS DE CONSTRUIRE

NOTICE DESCRIPTIVE PC 4

MAITRISE D'OUVRAGE

HELIOCERES II
6, rue Jean Trinquet – 13002 MARSEILLE

MAITRISE D'ŒUVRE

MATONTI Architecture & Patrimoine 7, rue Gustave Ricard – 13006 MARSEILLE

et

OXYGN - Groupe WAEM
6, rue Jean Tringuet - 13002 MARSEILLE

PROPRIETAIRE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SUD MARNAIS 150 Rue des Verriers – 51230 FERE-CHAMPENOISE

DATE: 30/08/17

INSTALLATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE PLEIN CHAMP ET DE 9 LOCAUX TECHNIQUES NECESSAIRES A SON FONCTIONNEMENT MAITRISE D'OUVRAGE : OXYGN - Groupe WAEM

PERMIS DE CONSTRUIRE NOTICE DESCRIPTIVE-PC4

1. PREAMBULE

Le présent projet fait l'objet de l'installation d'une centrale solaire photovoltaïque au sol et la construction de 9 locaux techniques nécessaires au fonctionnement de la centrale.

Le projet fait l'objet d'une demande de PERMIS DE CONSTRUIRE.

2. PRESENTATION DE L'ETAT INITIAL

2.1. **IMPLANTATION**

Le projet de construction des Neuf locaux techniques et de la centrale photovoltaïque se situe sur le terrain de l'ancien Aérodrome militaire de Marigny-le-Grand sur les COMMUNE DE MARIGNY (51230) et de GAYE (51120). Le terrain est la propriété de la Communauté de Communes du Sud Marnais

Le profil général du terrain est horizontal. Il se compose de terrains libres et des anciennes installations de l'aérodrome : Les chemins d'exploitation, les « marguerites » et les pistes d'atterrissage goudronnées (piste Nord et piste Sud).

- Le terrain se situe au cœur d'un secteur agricole et est entouré de champs.
- La route départementale N°76 de Sézanne à Saint Saturnin passe au nord de la propriété.
- Un chemin d'exploitation permet l'accès au site depuis la route départementale N°76.
- La propriété de la communauté de communes du Sud Marnais se situe sur la commune de Gaye et la commune de Marigny.

Les éléments du projet sont implantés sur la propriété de la communauté de communes du Sud marnais sur les commune de Marigny et Gaye:

- La centrale solaire photovoltaïque au sol
- Les 9 locaux techniques
- la clôture périphérique et la haie arbustive.

Référence cadastrale des parcelles impactées par le projet sur la commune de Marigny:

- Section C1 Parcelles n°207 et 1097
- Section C2 Parcelle nº 1994
- Section C3 Parcelle nº1988
- Section YA Parcelle nº1
- Surface estimée = 1 355 242 m² estimés.

Référence cadastrale des parcelles impactées par le projet sur la commune de Gaye :

- Section D Parcelles n°1918 et 1981
- Section D2 Parcelle nº 1436
- Section YM Parcelle nº15
- Surface estimée = 651 476 m² estimés.

Surface totale estimée de la propriété : 2 006 718m2

La surface des 9 locaux:

- o 8 locaux type 1 transformateurs / sous-station: $14,79 \text{ m}^2 \times 8 = 118,32 \text{ m}^2$
- 1 local type 2 Poste de connerxion / sous-station / entreposage : 29,74 m²
 - Surface totale locaux techniques = 148,06 m²

MAITRE D'ŒUVRE: Matonti Architecture et Patrimoine - 7, rue Gustave Ricard - 13006 MARSEILLE PORT: 06 22 15 02 61 EMAIL : matontiphilippe@free.fr

INSTALLATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE PLEIN CHAMP ET DE 9 LOCAUX TECHNIQUES NECESSAIRES A SON FONCTIONNEMENT MAITRISE D'OUVRAGE : OXYGN - Groupe WAEM PERMIS DE CONSTRUIRE NOTICE DESCRIPTIVE-PC4

Les vues sur le terrain :

- Au Nord, la vue est possible depuis la route départementale N°76.
- Au Sud et à l'Est, une vue éloignée est possible depuis la route départementale N°5 et la commune de Marigny.
- A l'Ouest, la vue n'est possible que depuis les terrains agricoles, la route est éloignée.

Les vues depuis le terrain :

- Vers le Nord, la vue permet de voir des terrains agricoles et en second plan la route départementale N°76
- Vers l'Est, la vue donne sur les terrains agricoles. En second plan se trouve la commune de Marigny.
- Vers le Sud et l'Ouest, la vue donne également sur des terrains agricoles.

3. PRESENTATION DU PROJET

Le projet concerne :

- La construction de 9 locaux techniques pour permettre le fonctionnement de la centrale solaire photovoltaïque au sol :
 - o 8 locaux transformateurs / sous-stations,
 - o 1 poste de connexion / sous-station / entreposage
- La centrale photovoltaïque au sol
- La clôture périphérique
- La haie arbustive

Le projet prend en compte l'implantation des panneaux photovoltaïques de la centrale en fonction de l'orientation solaire et donc des capacités de rendement.

3.1. QUELS AMENAGEMENTS DE LA PARCELLE ?

Les chemins d'exploitation existants permettront d'accéder dans la propriété aux différentes zones de la centrale. Des chemins permettront d'accéder aux différents locaux techniques. Un chemin périphérique de 6m de large minimum, faisant le tour complet de la zone « Terrain 2 » de la centrale, sera aménagé en tout venant compacté (sans bordure périphérique).

Une clôture périphérique sera implantée autour de la centrale.

L'accès au projet se fera par le chemin d'exploitation existant depuis la route Départementale N°76.

3.2. COMMENT SONT PREVUS L'ORGANISATION ET LA COMPOSITION DU PROJET ?

Le projet est constitué de :

- L'ensemble des séries de panneaux photovoltaïques, définissant plusieurs sousensembles. La centrale est divisée en 4 zones, dont 2 sont implantées sur les anciennes pistes d'atterrissage : « Terrain 1 », « Terrain 2 », « Piste Nord », « Piste Sud ».
- 8 postes de transformations, locaux comprenant onduleurs et transformateurs répartis sur le site en fonction des séries de panneaux photovoltaïques,
- 1 poste de connexion situé sur le chemin principal, au milieu de la centrale

IMPLANTATION

- Les implantations des panneaux photovoltaïques se base sur l'orientation du terrain. Les rangées de panneaux suivent l'alignement des pistes et sont orientés vers le sud.
- Chaque série est composée de châssis supports des panneaux photovoltaïques, composés de piètements et de cadre.
 - Chaque support se compose en élévation de trois panneaux photovoltaïques, la longueur de chaque série dépend de son implantation locale.

INSTALLATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE PLEIN CHAMP ET DE 9 LOCAUX TECHNIQUES NECESSAIRES A SON FONCTIONNEMENT MAITRISE D'OUVRAGE : OXYGN – Groupe WAEM

PERMIS DE CONSTRUIRE NOTICE DESCRIPTIVE-PC4

- La hauteur moyenne en pied des châssis supports des panneaux photovoltaïques est de 800 mm,
- La hauteur moyenne en haut des châssis supports des panneaux photovoltaïques est de 1 570 mm.
- Les implantations des différents locaux techniques relevent de l'implantation des panneaux photovoltaïques regroupés par zones homogènes.
- Les différents locaux sont implantés indépendamment et sont éloignés les uns des autres.
- La centrale photovoltaïque est implantée en retrait par rapport à la route départementale.

3.3. COMMENT SONT TRAITES LES CONSTRUCTIONS ET AMENAGEMENTS ?

LES LOCAUX ONDULEURS ET TRANSFORMATEURS :

- o Ils ont une enveloppe béton et un bardage métallique, les portes d'accès et grille de ventilation et autres sont métalliques. Les modules sont installé sur un radier béton.
- Un bandeau d'acrotère préfabriqué souligne ces volumes simples.

CLOTURE :

- o Clôture type treillis soudé à mailles progressives, galvanisé et plastifié de 2m hors
- Poteaux scellés dans des plots béton ou fixés sur des vis. La hauteur du treillis sera de 2 mètres.
- o Une haie arbustive permettra d'améliorer l'intégration de la centrale.

3.4. QUELS SONT LES MATERIAUX ET COULEURS DES CONSTRUCTIONS ?

LES 9 LOCAUX TECHNIQUES:

- Les locaux onduleurs-transformateurs / sous-stations / poste de connexion sont des modules de types préfabriqués.
 - Enveloppe de couleur équivalente à un beige clair,
 - Toitures horizontales,
- Clôture type panneaux de 2m hors sol.
 - o Peinture noire RAL 9005. Poteaux en acier galva.

3.5. COMMENT SONT TRAITES LES ESPACES LIBRES ?

Les espaces libres sont traités en prairie pour les parties non accessibles aux véhicules de maintenance. Le revêtement goudronné des pistes d'atterrissage sera conservé, les panneaux seront installés directement dessus.

Les chemins d'accès sont en tout venant compacté (sans bordure périphérique). Les chemins d'exploitation goudronnés existants seront conservés.

Le terrain libre reste en terre naturelle.

Sous les alignements de panneaux photovoltaïques, le terrain existant restera en l'état.

3.6. COMMENT SONT ORGANISES LES ACCES AU PROJET?

L'accès au terrain se fait depuis la route départementale n°76, par le chemin d'exploitation existant au Nord du projet.

Un chemin périphérique de 6m de large minimum, faisant le tour complet de la centrale, sera aménagé en tout venant compacté (sans bordure périphérique). Le chemin d'accès depuis la Route Départementale N°76 est d'une largeur minimale de 6m.

Le raccordement au réseau ERDF se fait depuis le poste de livraison. Le projet ne comporte aucun autre réseau.